

- Demande d'audience auprès du président de région par courrier du 26/11, restée sans réponse écrite mais refusée, Huchon officiellement indisponible.
- appel au rassemblement maintenu pour 14h, nous sommes tenus à distance près du métro Saint François Xavier.

Nous sommes finalement reçus à 15h par Mesdames

- MAY GODARD du cabinet du président du conseil régional chargée des affaires sociales
- et VIERON chef du service TOS à la direction des ressources humaines.

La délégation est composée de 6 membres :

- deux SUD éducation pour l'idf
- deux CNT idf,
- deux CdNT.

Mme MAY GODARD fait d'abord une déclaration pendant laquelle elle met en avant la « volonté majeure du Président du Conseil Régional et de son exécutif d'arrêter la précarisation de l'emploi » des personnels TOS des lycées de l'idf. Elle rappelle la délibération de juin du Conseil Régional qui adopte la décision de la résorption de l'emploi précaire.

Les mesures suivantes sont annoncées:

- plus de coupure du temps de travail des contractuels pendant les petites vacances, mais rien n'est prévu pour les grandes vacances, prétendent être dans l'impossibilité légale. Le recteur de Créteil semble pourtant avoir pris des dispositions en ce sens.
- 271 titularisations de contractuels sur postes vacants, 180 en septembre le reste en janvier 2007 (personnels de catégorie C, OEA, qui sont les seuls qui puissent être légalement titularisés sans concours), alors qu'il y a actuellement 1000 emplois en CAE et 800 contractuels.
- organisation de deux concours en septembre 2006 par le centre de gestion de la grande couronne, l'un pour les agents de maîtrise, l'autre pour les agents techniques (résultats en attente). Tous les postes vacants auraient été mis au concours. Les candidats furent peu nombreux, mais reconnaissent que la publicité pour ces concours semble n'avoir pas été faite correctement. Le Conseil régional ne conteste pas la loi qui fait que la voie de la titularisation doit rester le concours. Ces concours sont d'ailleurs repoussés actuellement pour n'être organisés qu'une fois le refonte des cadres d'emploi achevée.
- le complément de fin d'année (prime) sera versé à ceux des 1600 à 1700 sur 8000 agents qui ont opté lors de la première vague pour la territoriale au prorata du temps travaillé cette année à la fonction publique territoriale (équivalent d'un trimestre), pour les autres, ils ne la percevront qu'à la fin 2007.
- ouverture de négociations avec l'ensemble des syndicats annoncée pour après les fêtes sur conditions de travail, rémunérations... alors que des personnels en fin de contrat risquent de se retrouver à la rue d'ici là !

Nous faisons valoir que notre revendication est la titularisation sans conditions de tous les personnels précaires, non titulaires, et demandons des informations sur le devenir des nombreux CAV, CAE, CEC..., et plus particulièrement encore sur celui des personnels dont les contrats se terminent fin décembre pour lesquels il y a urgence. La réponse contredit l'effet d'annonce sur la volonté affirmée de résorber l'emploi précaire chez les TOS puisque la région va pérenniser l'embauche de précaires pour assurer les remplacements. Des contrats de courte durée (1er septembre au 31 décembre) ont été signés par la région. Ces personnels contractuels font des suppléances et ne pourront pas être réembauchés au retour des titulaires de ces postes. Ils sont actuellement 131 à Créteil, 27 à Paris et 269 à Versailles.

- aucun engagement n'est pris quant à la titularisation de ces personnels précaires : la région n'envisage pas de créer les postes correspondants. En cela, la région ne diffère pas du rectorat qui, comme le font remarquer les représentants du Comité des Non Titulaires de l'idf, utilise des non titulaires pour assurer les remplacements des profs pour les rejeter au chômage ensuite.
- pire, la région verse une subvention aux lycées de l'idf pour qu'ils gèrent les embauches décidées par les chefs d'établissements (encore plus de CAE !) et déclare en conséquence qu'ils ne considèrent pas responsables de la gestion de ces personnels puisqu'ils ne les embauchent pas directement.
- seuls, les personnels en CAE ou en CAV qui ont été renouvelés par les chefs d'établissement, pourraient être contractualisés par la région à la demande de ces mêmes chefs d'établissement. Leur candidature spontanée est aussi possible auprès du Conseil Régional. Preuve ayant ainsi été faite de l'utilité de leur travail et de leur fonction.

Par ailleurs aucun chiffre n'est donné relatif au nombre de postes mis au concours qui doivent être organisés une fois effectuée la refonte des cadres d'emploi. Tout en dénonçant les concours comme étant le moyen de ne pas titulariser les personnels et de limiter le nombre des embauches, nous signalons qu'il serait tout à fait troublant que le nombre de postes mis aux concours soit inférieur au nombre de personnes en contrat précaires.

Les exemples du Languedoc Roussillon qui annonce des titularisations « massives » ou de la région Poitou Charente qui a décidé une augmentation conséquente des salaires de TOS, ne rentrent pas dans le cadre de la démarche de la région idf qui ne veut rien décider avant la négociation avec les syndicats.

La région se sert du prétexte de la période de transition pour faire encore peser le poids des responsabilités sur le dos de l'État et argue du fait qu'ils n'ont la charge de la gestion des non titulaires que depuis le 1^{er} novembre et celle des remplacements que depuis le 6 novembre. Arc-boutée derrière ces 271 titularisations de contractuels dont seulement quelques CAE, la région ne s'engage à rien d'autre. Il est donc très important de suivre de près la situation des personnels qui arrivent en fin de contrat ainsi que le dossier des remplacements et du financement régional de l'embauche de précaires dans les lycées.

À la région comme à l'État et aux conseils généraux, nous revendiquons l'arrêt de l'embauche de précaires et la titularisation de tous sans conditions de concours ni de nationalité.